



## Quoi mettre en "partie adverse" pour une saisine à la comission.

Par **diegom**, le **01/02/2010** à **14:47**

à la comission departementale de conciliation.

Salut, qu'est-ce que je dois mettre en "PARTIE ADVERSE" pour une saisine à la comission departementale de conciliation. Please heeelpp?

EXPLICATIONS :

L'agence ne m'a pas rendu ma caution malgré plein de relances recommandées et ils n'ont rien justifié et ils m'ont dit que la loi aujourd'hui dit qu'il ne faut rien justifier. Du coup il faut que je saisisse la comission departementale de conciliation. Mais ils indiquent sur la lettre qu'il faut mettre "nom et adresse de la partie adverse".

Puis-je mettre le nom du cabinet tout seul et l'adresse ou il faut forcément le nom d'une personne!!!!

C'est ce cabinet [http://www.pierreberard.com/CPB\\_notre\\_cabinet.htm](http://www.pierreberard.com/CPB_notre_cabinet.htm)

Please help je ne veux pas perdre et qu'ils gardent l'argent illégalement à cause d'une petite erreur dans la saisine!!!!